

Convoquer le mardi 10 mars 2020, pour commencer la première réunion des négociations annuelles obligatoires.

La Cgt finit la réunion avec les sujets sur l'horaire de bureau à la carte, le maintien de l'effectif au vu de la situation actuelle, la possibilité de mettre en place un accord handicap et enfin blouse supplémentaire avec changement de la couleur pour les vêtements.

La Cgt propose pour le côté pouvoir d'achat:

- _ **Augmentation générale (AG) pour toutes et tous** : 2.5%
- _ **Augmentation par ancienneté** : Augmentation en % en plus de l'AG
- _ **Travail de nuit** : Neutralisation des 3 h + 0.50H /jour de RC.
- _ **Prime de nettoyage des vêtements** : Augmentation de la prime

La direction ne donnera pas ses propositions mais donnera les lignes de travail.

D'autres dates ont été posées pour les réunions à venir, cependant suite au Covid 19, elles ont été toutes annulées au fur et à mesure qu'elles arrivaient à échéance. La Cgt pensait qu'il s'agissait juste d'un report en attente d'une meilleure période.

Le lundi 6 avril, **la direction décide de prendre une décision unilatérale**, elle en fait part le matin, par mail. L'après-midi même, La Cgt et Fo adressent à la direction un tract commun pour annoncer leur position sur le sujet.



Vendredi 17 avril, nouvelle convocation, la Cgt se rend compte que ce n'est pas une réouverture des négociations. Les circonstances et les raisons nous sont exposées, la direction annonce **sa seule et dernière décision à signature** :

Ouvriers/employés : 0.9% AG + 0.6% pour l'enveloppe de l'AI maitrise/cadres : 0.7% A G + 0.8% pour l'enveloppe de l'AI



L'ensemble de l'équipe Cgt et les salariés sont insatisfaits malgré les explications données par la direction et aux difficultés en ce temps de crise sanitaire.

A la majorité votée, la Cgt signera un procès-verbal de désaccord pour prise d'acte.